



FAQ NORMALIEN-NE-S FONCTIONNAIRES-STAGIAIRES

Si les informations présentes sur la [rubrique concours 2SEP](#) (sujets et rapports des sessions précédentes, bibliographie indicative des élèves, détails des épreuves d'admission) et sur cette foire aux questions ne répondent pas à vos interrogations, nous vous rappelons [l'adresse e-mail concours2sep@listes.ens-rennes.fr](mailto:concours2sep@listes.ens-rennes.fr) permettant de contacter les élèves de première et deuxième année ayant accepté de répondre à vos questions, ainsi que la [rubrique dédiée du site de l'association des élèves et anciens élèves du département](#).

Quand se déroule le concours ? Quand est-ce que la convocation est reçue ?

Le concours se déroule en deux phases : les écrits et les oraux. Les écrits (phase d'admissibilité) ont lieu habituellement en mars sur 3 jours dans l'un des sept centres d'écrits ouverts en France. Les oraux (phase d'admission) ont lieu la deuxième semaine de juin, du lundi au vendredi, à l'ENS Rennes. La convocation pour les écrits est reçue 2 à 3 semaines avant les épreuves. Pour l'oral, la convocation fait suite à la parution des résultats d'admissibilité, aux alentours de mi-mai.

Qui peut être candidat pour intégrer le département ?

Tous les étudiant-e-s en Licence 2 ou Licence 3 STAPS de toutes les mentions sont autorisés à s'inscrire. Le concours d'entrée ne peut être tenté que deux fois. Le dossier de normalien-ne étudiant-e peut être déposé que durant l'année de Licence 2. Les dossiers de candidature pour le master 2 STAPS parcours enseignement (pour la préparation à l'agrégation) sont classiquement déposés l'année du Master 1 « enseignement » et du passage des écrits et des oraux du CAPEPS. Mais ils peuvent aussi être déposés durant l'année suivante.

Sur quoi portent les questions de l'oral d'APSA et comment s'y préparer ?

Des exemples de questions sont disponibles sur le [site de l'A3](#). Différents conseils ressortent fréquemment chez les candidats admis :

faire des fiches de synthèse des APSA des 8 groupes : règlements, principes techniques, aspects tactiques, entraînement, enseignement,...

Solliciter des enseignants de votre UFR APS pour faire des oraux blancs en temps contraint à partir d'un sujet « classique ». L'idéal est de varier les groupements avec différents enseignants pour s'habituer à être évalué à l'oral, à gérer son temps, à être confronté aux questions et à avoir un retour sur la structure et les contenus de l'exposé.

Certains aspects stratégiques sont également souvent évoqués, du fait du format de l'épreuve. Il est en effet fréquent que des candidats fassent une « impasse » sur l'un des 8 groupements d'APSA car 2 sont tirés au sort parmi lesquels le candidat en retient un seul. De plus, un candidat ne peut pas tomber sur les groupes des APSA choisies pour les épreuves pratique de polyvalence ou d'option.

Mise à jour le 13 mai 2020

CONTACTS

Pour plus de renseignements sur les épreuves du concours ou les modalités d'inscriptions, [contactez les élèves du département](#).

